

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Clamart (92140)

Réponses de Sébastien Marrec, au nom de la liste « Clamart Citoyenne »

– le 04/03/2020 à 17:44 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Un.e adjoint.e au Maire sera en charge de la question des politiques en faveur de la marche et du vélo, donc du comité vélo. Les propositions et avant-projets seront étroitement consultés avec Les Dérailleurs, et nous mettrons en place les conditions d'un échange constant et fructueux avec les usagers, en prenant en compte les demandes les plus urgentes mis en lumière par le Baromètre vélo de la FUB.

Des réponses seront fournies à des délais raisonnables aux interrogations et aux propositions des usagers.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer un réseau express vélo en soutenant et en facilitant la création des axes structurants du futur RER Vélo.

Oui, et nous en ferons de cet engagement en faveur du RER V un des axes phares du mandat en matière de mobilités. Les deux lignes du RER V composeront en grande partie la colonne vertébrale du réseau cyclable local. A cela s'ajouteront deux autres axes structurants : l'un reliant Soleil Levant à la gare, l'autre le terminus du futur T10 à Issy-les-Moulineaux (desservant le quartier Schneider) afin de faciliter les liaisons interquartiers mais aussi intercommunales.

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

- Châtillon en créant une bande cyclable rue de Châtillon,
- Vanves et Malakoff ré-ouvrant le boulevard des frères Vigouroux à la circulation des vélos dans le sens Malakoff-Clamart,
- Vélizy-Villacoublay en repensant l'accès à la passerelle piétonne qui permet l'accès à la zone commerciale de Vélizy-Villacoublay (Castorama, etc.)
- Meudon-La-Forêt en créant une liaison cyclable sur l'avenue de Villacoublay.

Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

En raison des travaux mais pas seulement, il y a beaucoup d'itinéraires et d'aménagements qui souffrent de discontinuités. On peut par exemple citer :

- la piste cyclable qui borde l'avenue Trébignaud entre la station Total et le carrefour de l'hôpital Beclère.
- Carrefour Beaujard au croisement des avenues de Trébignaud et de la porte de Trivaux, restaurer les continuités cyclables dans toutes les directions.
- L'avenue de la porte de Trivaux et l'avenue de Villacoublay (entre Georges Pompidou et la patinoire de Meudon-La-Forêt) où aucun aménagement n'existe malgré la restructuration récente de cette route du fait de l'arrivée du T6
- Plusieurs discontinuités sont constatées sur l'itinéraire cyclable le long de la D906, en particulier
 - * au niveau du mail de La Plaine (la place devant l'église Saint-François De Sales, normalement fermée aux automobiles, en est régulièrement envahie jusqu'à gêner la circulation sur la piste cyclable)
 - * entre la station Mail de la Plaine et la station Pavé blanc où la piste se limite à quelques pictogrammes peints sur le trottoir, gênant à la fois cyclistes et piétons.
- Au Petit Clamart, la piste de Clamart vers Malabry (le long de l'A86) présente des discontinuités du fait des travaux menés actuellement à cet endroit sans qu'il n'ait été prévu de contournement adapté aux cyclistes dans cette zone où l'utilisation des routes ne leur est pas permise.

Nous comptons régler toutes les discontinuités au cours du mandat pour assurer un réseau cyclable maillé, complet, cohérent et confortable. Les tronçons mixtes entre piétons et cyclistes seront revus pour éviter les conflits d'usage. L'interdiction de la circulation et du stationnement automobile, là où elle a été promulguée, sera strictement respectée et nous engagerons des moyens pour la faire respecter.

Action n°5 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

- Les séparateurs qui délimitent la bande cyclable du restant de la chaussée sur l'avenue Jean-Baptiste Clément sont, pour bon nombre d'entre eux, manquants.
- Il est globalement constaté une dégradation de l'état de la chaussée sur le réseau communal avec l'apparition de nombreux nids de poule forçant les cyclistes à faire des écarts pouvant mettre en péril leur sécurité. On peut citer par exemple les rue de Fleury, Georges Huguot, ..
- Panneaux DSC manquants comme au début de la rue Gambetta dans le sens descendant au départ de Condorcet.

Nous proposons un aménagement structurant complémentaire aux deux axes du RER V intéressant Clamart, reliant Soleil Levant à la gare, et qui passera par l'avenue Jean-Baptiste Clément. La question des séparateurs sera résolue par cette requalification.

Nous proposons de rénover les revêtements de chaussées et de trottoirs les plus dangereux pour les piétons et les usagers du vélo rapidement.

Les panneaux et les marquages des DSC deviendront systématiques et de la sensibilisation sera menée sur leurs intérêts et leur respect, que ce soit pour les usagers du vélo et pour les automobilistes.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Nous proposons d'étendre la zone de rencontre de la mairie jusqu'au stade Hunabelle et jusqu'à la rue de Bièvres. La mise en place de ralentisseurs le long des itinéraires qui constituent et/ou qui permettent l'accès à cette zone de rencontre serait bienvenue. Cela concerne l'avenue René Samuel, la rue de l'église, la rue du Troisy ainsi que la portion de l'avenue Jean Jaurès située entre le centre d'action sociale Jean Jaurès et la rue Paul Vaillant Couturier.

Rue de Meudon, de nombreux cas de vitesse manifestement excessive et de dépassements dangereux sont constatés et rapportés. L'ajout de ralentisseurs aiderait certainement les conducteurs pressés à respecter la limitation à 30 km/h en vigueur sur le réseau communal de Clamart.

Nous procéderons à un processus de hiérarchisation du réseau viaire concerté, d'abord là où il y a des problèmes de vitesses de pointe et de volume de trafic trop important qui pénalisent la vie sociale dans certains quartiers, la sécurité des riverains et avant tout des enfants et des personnes âgées.

Nous concerterons usagers et riverains sur l'extension de la zone de rencontre de la mairie.

Des dispositifs physiques de ralentissement seront implantés là où c'est nécessaire, en particulier dans cette zone et aux abords des établissements scolaires.

Action n°7 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Le projet d'aménagement d'une troisième voie sur l'avenue Trebignaud, le long du futur T10, ne va pas dans le sens de la transition vers les mobilités douces et constituerait un recul de la forêt domaniale de Meudon.

Nous sommes farouchement opposés à l'aménagement d'une troisième voie sur l'avenue Trébignaud et plus généralement à toute augmentation de l'espace alloué aux véhicules motorisés. Nous souhaitons sanctuariser la forêt.

Action n°8 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Nous expérimenterons des boucles de circulation dans certains quartiers, en concertation avec les riverains, pour éviter le transit automobile. Les rues de quartier ne sont pas destinées à devenir des raccourcis, phénomène en plein essor causé notamment par l'utilisation d'applications type Waze. Nous proposerons des rues scolaires et des rues aux enfants et nous évaluerons ses effets.

Action n°9 : je m'engage

Mener des expérimentations de signalisation :

Généraliser les panneaux M12 (Tourne à droite, Va tout droit...) et des Sas vélos à tous les feux tricolores du réseau communal.

Dans un premier temps, nous généraliserons les panneaux M12 (sauf problème de co-visibilité trop majeur) et les sas vélos. Cela peut être fait dès les premiers mois du mandat. Comme à Sceaux ou Massy, où le dispositif n'a causé aucun accident, nous proposerons la mise en place de panneaux cédez-le-passage toutes directions.

La configuration de certains carrefours sera étudiée pour être transformée, afin de proposer des alternatives à la gestion par feux plus sécurisantes et propices à la modération des vitesses (mini-giratoires, placettes avec priorités à droite...). Ces transformations s'inscriront dans la volonté d'élargir l'espace dévolu aux piétons et la création d'aménagements en faveur du vélo.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Planter des arceaux en trombones sur tous les lieux d'accueils du public (commerces, maison des associations, maisons de quartier, mosquée, cimetières, médiathèques, conservatoire....)

A ce titre, les nombreux arceaux implantés aux abords de la maison de quartier du Petit Clamart font figure de modèle.

Rétablissement des arceaux et emplacements supprimés à proximité immédiate de la gare.

Arceaux sur la D906 à proximité du Carrefour Market.

Nous multiplierons par trois le nombre d'arceaux dans la commune sur le mandat, au minimum. Ils seront installés en priorité près des commerces et de tous les établissements accueillant du public.

Nous généraliserons un seul modèle d'arceaux selon un cahier des charges rigoureux pour lutter contre le vol.

Nous travaillerons avec IDFM et la Région sur l'installation d'une station Véligo capacitaire au plus près de la Gare de Clamart et nous étudierons l'implantation d'autres consignes, par exemple à Division Leclerc.

Action n°11 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Nous ferons en sorte que tous les établissements accueillant du public (en général) incluent du stationnement au cours du mandat. Les écoles sont prioritaires et nous étudierons les possibilités à l'intérieur du périmètre des écoles et à défaut sur les abords immédiats.

Action n°12 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Cette action peut-être mise en oeuvre rapidement, dans les deux premières années du mandat, et permettra de sécuriser les carrefours, favorisant ainsi la co-visibilité et sécurisant les traversées piétonnes pour tous les usagers. Des arceaux vélo et des plantations seront effectués en lieu et place. Nous préférons anticiper la loi et améliorer la sécurité et le cadre de vie plutôt que d'attendre 2026.

Action n°13 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Oui, et nous utiliserons autant que possible les subventions permises par le programme Alvéole de la FUB. Le vélo est pour nous un outil inclusif et égalitaire, et nous avons l'ambition de développer son usage dans toutes les couches de la population, pour des personnes de tous les âges et de toutes les conditions sociales et physiques.

Promouvoir une culture vélo

Action n°14 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Améliorer la situation des enfants et parents d'élèves est une de nos priorités. Généraliser le "savoir rouler à vélo" et le valoriser à l'échelle de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris fait partie des mesures primordiales à nos yeux.

Nous comptons par ailleurs expérimenter des "rues scolaires" dédiées aux enfants, au moins à un moment de la semaine au départ, et à terme aux heures d'entrée et de sortie de plusieurs écoles si le dispositif est apprécié.

Action n°15 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

La tête de liste de Clamart Citoyenne, Didier Dincher, est usager du vélo au quotidien (il a longtemps vécu en Allemagne où il se déplaçait également à la bicyclette) et il continuera évidemment à utiliser ce mode de déplacement une fois maire. Plusieurs des futurs élus sont également adeptes de la bicyclette. Des visites à vélo sur le terrain seront régulièrement organisées avec le maximum d'élus pour les sensibiliser aux besoins des usagers.

Action n°16 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Troquer motos et 4x4 de la police municipale pour des vélos.

Oui. Nous ne nous contenterons pas de remplacer la flotte de véhicules thermiques par des véhicules électriques. Nous lancerons un audit sur le potentiel du vélo-cargo dans les services.

Action n°17 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Oui. C'est une excellente manière de promouvoir l'usage du vélo chez les agents publics et d'entraîner un cercle vertueux : les agents qui se mettent au vélo grâce à l'IKV sont susceptibles d'en convaincre d'autres, de les informer sur le matériel à acheter, les bonnes pratiques, les itinéraires les mieux aménagés... L'IKV a montré ses effets positifs sur l'usage du vélo dans les communes et les entreprises où elle a été mise en place.

Commentaires généraux

Nous considérons la marche, le vélo et les transports publics comme le socle de la vie urbaine. Pour des raisons autant sanitaires, environnementales, de qualité du cadre de vie, de sécurité, le vélo recèle un potentiel remarquable et il sera au centre de notre attention, en rupture avec l'absence de politique choisie par la municipalité sortante. La demande sociale pour se mettre en selle est importante : il est de notre devoir de l'appuyer et de l'anticiper.

Parmi les autres mesures que nous comptons mettre en place :

- l'augmentation du nombre de stations Vélib' dans Clamart pour assurer un meilleur maillage et rendre son implantation plus pertinente et légitime ;
- le soutien aux opérations de marquage et aux bourses aux vélos ;
- la mise en place d'opérations de remise en selle, de formation à la réparation de vélos, d'accompagnement au changement de pratique, en partenariat avec les acteurs associatifs ;
- la mise en place d'une aide à l'acquisition de vélos d'occasion.